

Le géant étasunien du e-commerce [AMAZON](#) / T : 01.46.17.10.00 (siège France à Clichy) s'est vu infliger par le Tribunal de Commerce de Paris une amende de 4 M€ en raison de clauses contractuelles "manifestement déséquilibrées" au détriment des entreprises distribuant leurs produits via la plateforme. www.amazon.fr